



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



25114874

Déposé / Reçu le

04 SEP. 2025

**au greffe du tribunal de l'entreprise
Francophonie de Bruxelles**

N° d'entreprise : **0678 461 352**

Nom

(en entier) : **CAPRESE II**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Avenue Marnix 23, 5ème étage, 1000 Bruxelles**

Objet de l'acte : (Re-) nomination des administrateurs

Extrait des décisions écrites de l'actionnaire unique prises le 25 avril 2025:

[...] L'actionnaire unique prend connaissance que les mandats des administrateurs suivants sont venus à échéance lors de cette Assemblée Générale Ordinaire :

- Christophe Tans
- Irene Florescu

L'actionnaire unique décide de renommer avec effet immédiat pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale de 2031 qui approuvera les comptes annuels de 2030, les administrateurs suivants:

- Christophe Tans (administrateur B), domicilié à Gravierstraat 96, 3700 Tongres (Belgique) ;
- Irene Florescu (administrateur B), domicilié à Avenue des Commandants Borlée 5, 1370 Jodoigne (Belgique) ;

Ces mandats ne sont pas rémunérés.

Au regard de la décision précédente, l'assemblée générale confirme que l'organe d'administration est composé comme suit :

1. Sean Burnell (Administrateur de classe A)
2. Christophe Tans (Administrateur de classe B)
3. Irene Florescu (Administrateur de classe B)

L'actionnaire unique décide, à l'unanimité, de donner une procuration spéciale à Madame Irene Florescu, Madame Madalina Dinu ou Monsieur Christophe Tans pouvant agir séparément, employés d'Intertrust (Belgium) NV/SA, en vue de préparer, signer et déposer au greffe du tribunal de l'entreprise les publications nécessaires suite aux décisions prises pendant cette assemblée générale.

Intertrust (Belgium) NV/SA
représentée par Madalina Dinu
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 11/09/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).